

CORREZE
DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général MB/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation des contrats N° 100ID00007910, 100ID00209816, 100ID00209853 et 100ID00209854 pour un abonnement assistance-maintenance pour l'Application METEUS Evolution et des sondes d'Irrigation METEUS souscrits avec la Société ISAGRI pour le Service des Sports de la Ville de Tulle

Le Maire - Adjoint délégué aux Affaires Sportives

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°38 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Stéphane BERTHOMIER, Neuvième Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle, dans le cadre du suivi et de la gestion de l'irrigation de ses terrains sportifs, souhaite se doter d'une application permettant d'avoir des données météo fiables et précises et de matériels permettant de mesurer le degré d'hygrométrie desdits terrains,
- Considérant qu'elle a sollicité, à cette fin, la Société ISAGRI,
- Vu les contrats N° 100ID00007910, 100ID00209816, 100ID00209853 et 100ID00209854 d'assistance - maintenance afférents,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Approuve les contrats d'abonnement assistance-maintenance N° 100ID00007910, 100ID00209816, 100ID00209853 et 100ID00209854 souscrits avec la Société ISAGRI – Avenue des Censives – BP 50 333 – Tillé – 60026 BEAUVAIS Cedex pour l'application METEUS Evolution et les sondes d'irrigation METEUS permettant le suivi et la gestion de l'irrigation des terrains de sport de la Ville de Tulle moyennant un montant annuel de 802,80 € HT soit 963,36 € TTC.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024, renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville :
Compte : 611 - Code : SPORTIF/STADIV

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Société ISAGRI

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 9 janvier 2024

Le Maire - Adjoint

Stéphane BERTHOMIER



renvois au contrôle de Légalité le : 19 Janvier 2024

et est réf. de l'accusé de réception : 19 Janvier 2024

AD5 - 09012024

VILLE DE TULLE
10 Rue Felix Vidalin
19000 TULLE
France

Beauvais, le 26 décembre 2023

**CONTRATS N° 100ID00007910, 100ID00209816, 100ID00209853,
100ID00209854 et 100ID00007911**
Code client 100A0A0H8H9

VOTRE EQUIPEMENT PROGICIEL

1/ MISE A DISPOSITION

2/ ABONNEMENT ASSISTANCE-MAINTENANCE-SERVICE CLIENT

a) Abonnement Assistance-Maintenance (facturé annuellement) :

La maintenance est un service que rend ISAGRI à ses clients et la durée de mise à disposition est subordonnée au règlement de l'abonnement maintenance, il recouvre l'ensemble des services suivants :

- Envoi des nouvelles versions au fur et à mesure de leur commercialisation.
- Dépannage des fichiers.
- Assistance téléphonique pour tout conseil ou dépannage informatique.

b) Tarif de l'Abonnement d'Assistance-Maintenance :

Coût mensuel :

Avenue des Censives - BP 50333 - Tillé - 60026 BEAUVAIS Cedex
Standard : 03 44 06 40 00 - Fax : 03 44 45 35 72
Service commercial : 03 44 06 40 01 - Fax : 03 44 06 40 64
Service International : +33 (0)3 44 06 40 01
www.isagri.fr



- 20,90 € ht/m 100ID00007910 pour Application METEUS Evolution
- 12,65€ ht/m 100ID00209816 pour Sonde Irrigation METEUS (Sonde Supplémentaire)
- 16,70€ ht/m 100ID00209853 pour Sonde Irrigation METEUS
- 16,70€ ht/m 100ID00209854 Sonde Irrigation METEUS

Le montant de l'abonnement est révisable en décembre de chaque année.

Paiement de l'abonnement :

A terme échoir,

Le règlement s'effectue par virement administratif sur le compte :

ISAGRI SA

CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE

IBAN : FR76 1670 6050 9216 5815 2731 082

BIC : AGRIFRPP867

Vous avez également la possibilité de nous régler par Carte Bancaire en nous contactant directement par téléphone au 03.44.06.40.57.

Si vous souhaitez que votre facture soit déposée sur le site <https://chorus-pro.gouv.fr/> merci de bien vouloir nous transmettre par mail serviceclientele@isagri.fr ou par courrier votre numéro de SIRET, votre code service ainsi que le numéro d'engagement.

Laetitia HENNIN
Responsable Service Clientèle

PH

ISAGRI AGIRIS TERRE-NET
Avenue des Censives - TILLE
BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex
SAS au capital de 5.100.000 €
Siret 327 733 432 00022
Tél. : +33(0)3 44 06 40 00 - Fax : 03 44 45 35 72



Le haie Adjoint,
Stéphane BERTHOMIER